

Régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

Rôles et responsabilités des principaux acteurs



Commission mixte internationale (CMI)

- Approuve les conditions et les critères relatifs au niveau et au débit des eaux par la voie des ordonnances d'approbation
- Émet des directives au Conseil
- Nomme les membres du Conseil

Comités

GAGL COMITÉ DE GESTION ADAPTATIVE DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL)

- Examine et évalue les plans de régularisation dans les Grands Lacs
- Prend en compte les intérêts socio-économiques et environnementaux

Comité des communications

- Composé de membres du Conseil, des secrétaires du Conseil et membres du personnel de la CMI
- Assure la liaison avec d'autres comités et groupes consultatifs
- Coordonne les activités communication et de sensibilisation du public

Comité de limnimétrie

- Composé de personnel de soutien technique des États-Unis et du Canada, de personnel des entités hydroélectriques responsables de l'exploitation
- Surveille de près les niveaux et les débits du Saint-Laurent dont il veille à la consignation exacte dans les rapports

Conseil



Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (CILOFSL)



- **6 membres**, 3 du Canada et des États-Unis (membres nommés par les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux)
- Prendre des décisions et établir le débit régulé conformément aux ordonnances d'approbation, à la directive et au Plan de régularisation de la CMI
- Communique avec la population et les parties prenantes
- Est appuyé par des comités, groupes consultatifs et personnel de soutien

Groupes consultatifs

Groupe consultatif intérimaire

- Composé d'intervenants publics
- Fournit des conseils et informations directement au Conseil pour le tenir au courant des impacts possibles et veille à ce que le Conseil tienne compte des divers points de vue qui lui sont présentés dans la prise de décisions sur les débits

Groupe consultatif des opérations

- Composé de représentants de la Voie maritime, de la Garde côtière et des sociétés hydroélectriques
- Fournit au Conseil des renseignements sur les opérations à court terme et sur les impacts possibles sur les débits sortants

Personnel de soutien

Représentants des entités responsables de la régularisation (fonctionnaires fédéraux du Canada et des États-Unis)

- Fournissent un soutien technique au Conseil
- Surveillent les données relatives aux conditions hydrologiques et tiennent à jour les registres contenant ces données
- Effectuent les calculs du plan de régularisation et tiennent compte des écarts de débit
- Veillent à ce que les débits sortants soient conformes aux conditions et aux critères énoncés par la CMI et par le Conseil

Secrétaires du Conseil (fonctionnaires fédéraux du Canada et des États-Unis)

- Fournissent un soutien administratif et en matière de communication au Conseil
- Tiennent les procès-verbaux et les dossiers du Conseil

Conseillers en ingénierie

- Assurent la liaison entre la CMI et le Conseil et donnent des conseils sur les ordonnances et les directives de la CMI

Sociétés hydroélectriques

Ontario Power Generation & New York Power Authority possèdent et exploitent conjointement les barrages et effectuent les lâchers décidés par le Conseil